11

1re circonscription. 1er tour



M. Henri FREVILLE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

Première Circonscription d'Ille-et-Vilaine (Rennes-Nord)

Electrices, Electeurs,

En 1970, les générations nouvelles auront accédé aux responsabilités dans tous les domaines. Elles constitueront alors la majorité du corps électoral.

La claire conscience de cette réalité a, sans cesse, inspiré mon comportement à l'Assemblée nationale au cours de la dernière législature. Elle l'inspirera plus encore, demain, si vous me faites l'honneur de me réélire.

Le devoir, en effet, de ceux qui ont à assurer les destinées de la nation est de rendre possible la transmission aux plus jeunes d'un **pays sain**, intellectuellement, physiquement et moralement ; **bien équipé**, donc capable d'utiliser une main-d'œuvre abondante en produisant beaucoup, dans les meilleures conditions, pour le mieux-être de tous ; **civiquement équilibré**, c'est-à-dire disposant d'institutions indiscutées et fonctionnant normalement ; **respecté et aimé dans le monde** parce que sachant être discipliné tout en se pliant aux règles d'une vie internationale organisée, **visant au maintien d'une paix véritable** grâce, d'abord, à une répartition toujours plus équitable des richesses mondiales.

Ces considérations m'ont amené à ne pratiquer, à l'égard des gouvernements, ni soutien inconditionnel, ni opposition systématique. Je crois avoir rempli mon mandat en conscience parce que je l'ai accompli en toute indépendance.

⁂

Membre, à l'Assemblée, de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'ai été de 1959 à 1964, le porte-parole de celle-ci comme rapporteur pour avis du **budget du Ministère de la Santé publique.** J'ai volontairement abandonné cette mission quand il m'est apparu que le rythme des investissements sociaux et hospitaliers demeurerait insuffisant pour permettre un équipement normal de la nation en ces domaines.

J'ai eu à intervenir fréquemment sur les problèmes relatifs à l'enfance, à la jeunesse, à l'enseignement, à la formation professionnelle, à la promotion sociale, à l'organisation des grands services publics et à leurs personnels.

J'ai combattu âprement en faveur des collectivités locales, d'un statut démocratique et libéral de l'O.R.T.F., de la mise en œuvre d'une politique moderne de la Recherche scientifique, condition du développement de nos industries de pointe.

Je n'ai cessé de réclamer l'élaboration d'une véritable politique d'aide à l'enfance — bien portante et handicapée — aux infirmes, aveugles et grands infirmes ainsi qu'aux personnes âgées dont le minimum de ressources garanti demeure — hélas — fixé au montant annuel de 2.100 F au 1er janvier 1967.

J'ai veillé strictement à l'exécution de la **loi d'orientation agricole** et je continue à estimer indispensable une **politique globale de l'aménagement rural.** Favorable à la loi sur l'élevage, si importante pour l'Ouest, je regrette le maintien d'imperfections graves dans la rédaction des articles relatifs à la politique sanitaire et la lenteur de la sortie des textes d'application.

Je me suis étroitement associé aux initiatives visant l'organisation des professions artisanales. Je pense qu'il y a lieu de procéder à la suppression — promise — de la taxe complémentaire et de relever le plafond des prêts consentis aux artisans de façon à permettre une adaptation et une rentabilité accrues.

⁂

Un travail législatif important a été accompli, depuis 1963, qui eut été infiniment meilleur sans l'usage abusif qui fut fait du vote bloqué (O.R.T.F. ; enseignement ; communautés urbaines ; T.V.A., etc.) et de nombreuses catégories de Français ont fait les frais de la politique de réduction des investissements qui a compromis nos possibilités concurrentielles et réduit les créations d'emplois.

Pour promouvoir l'indispensable relance de l'expansion, il est nécessaire :

— SUR LE PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

de tenir compte des besoins réels de la Bretagne définis valablement par les assemblées élues et les membres de la C.O.D.E.R. ; de contribuer à l'équipement cohérent de la région de façon telle que le Plan ne soit pas un frein au développement, mais un incitateur à l'expansion.

— **SUR LE PLAN ECONOMIQUE :**

de limiter l'hypertrophie renaissante des industries de la région parisienne ; de renoncer aux privilèges accordés aux transports de la capitale ; d'accélérer la décentralisation industrielle pratiquement stoppée ; de pratiquer une intelligente politique de l'emploi.

— **SUR LE PLAN AGRICOLE :**

de procéder à la mise en œuvre d'une politique rationnelle d'organisation des marchés, de transformation des exploitations et de l'habitat, assurée par la promotion des jeunes, leur formation intellectuelle et professionnelle rendues possibles par l'octroi de bourses d'études à des taux normaux et dans des conditions équitables.

— **SUR LE PLAN FAMILIAL ET SOCIAL :**

d'aider la famille dans les domaines des prestations, du logement, de l'équipement socio-culturel ; de faire un **effort accru et continu** dans le sens de la construction de logements surtout sociaux ; de promouvoir, sans désemparer, l'équipement indispensable du pays en **hôpitaux et organismes médico-sociaux** ; d'aviser aux moyens de procéder à une redistribution plus équitable du revenu national.

— **SUR LE PLAN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :**

d'organiser et de coordonner, d'une façon définitive, les divers enseignements par la fondation et l'équipement d'établissements nouveaux, mais aussi par la création des nombreux postes budgétaires faisant actuellement défaut. La promotion sociale et la formation permanente devront être les signes distinctifs d'une politique universitaire nouvelle.

⁂

La réalisation d'une telle politique suppose :

— **A L'INTÉRIEUR :**

le **maintien de la stabilité** et de la paix publique dans le **fonctionnement normal des institutions** qui ne peuvent être en incessante mutation. Le **respect de la Constitution**, dans son esprit comme dans sa lettre, devrait donc éviter le retour aux errements de la IVe République et les graves dangers d'un accaparement de fait de tous les pouvoirs par l'Exécutif.

N'entendant être inconditionnellement soumis à quiconque, je serai sans doute plus capable de faire mieux entendre la voix et les aspirations de mes mandants.

— **A L'EXTÉRIEUR :**

la présence de la France au sein d'une **Europe unie**, cadre dans lequel pourra s'épanouir une politique économique commune par l'harmonisation des salaires, la coordination des débouchés, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la logique des investissements. S'associant pour une défense commune aux autres nations européennes, notre pays n'aura pas à supporter, seul, économiquement, le poids de son armement. Il pourra, ainsi, en accord avec les grandes organisations internationales, jouer son rôle dans l'aménagement pacifique du monde.

Il pourra, alors, sans trahir ses amitiés, sans renoncer à sa sécurité, apporter sa contribution à l'établissement de la paix internationale.

Telles sont les grandes lignes du programme que je soumets à vos suffrages.

Je souhaite pouvoir, grâce à vous, en assurer la réalisation avec tous les élus de bonne volonté, loin des outrances, dans la stabilité de l'Etat, le respect des lois et la paix civile.

Soyons tous unis pour l'Avenir !

VIVE LA FRANCE !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !

HENRI FRÉVILLE

Chevalier de la Légion d'honneur
Professeur à l'Université
Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Maire de Rennes
Député sortant

CENTRE DÉMOCRATE

Remplaçant éventuel :

GUY HOUIST

Chevalier de la Légion d'honneur
Conseiller municipal de Rennes
Président du Comité départemental d'H.L.M.



Imp. Bretonne, Rennes